



En février 2012, Camille Thériault, de la Fédération des Caisses populaires acadiennes, et Paul Lanteigne, du Fonds intercoopératif de développement-Acadie, ont procédé à la signature d'une entente de collaboration. - Gracieuseté

Les nouvelles expériences coopératives

L'innovation est au cœur du renouvellement du secteur coopératif en Acadie.

On présente souvent la coopérative comme une entreprise au service de ses membres. Étant donné que les changements sociaux ont fait naître de nouveaux besoins, la coopérative démontrera sa pertinence si elle est toujours perçue par les groupes sociaux et les communautés comme un outil pour répondre à ces besoins. Les nouvelles expériences coopératives en Acadie sont convaincantes à cet égard. En effet, on observe une grande diversité dans les secteurs d'activité où les coopératives sont présentes dans les régions francophones de la province.



André Leclerc

Nous avons vu dans les chroniques précédentes que le développement coopératif s'était au départ concentré dans un nombre limité de secteurs: services financiers, pêche, agriculture et commerce de détail. Cette première vague a été suivie par l'arrivée de coopératives dans de nouveaux secteurs. On peut donner en exemple les coopératives d'habitation, de loisirs et de frais funéraires.

Cette ouverture sur d'autres domaines se poursuit. On retrouve désormais des coopératives dans le secteur des produits culturels (théâtre, galerie d'art, formation et mise en marché), de la production cinématographique, de l'énergie (différentes formes d'énergie renouvelable), de la

santé, des services à petite enfance, etc. La formule coopérative fait donc preuve d'une grande souplesse lorsque vient le temps d'imaginer la présence d'entreprises démocratiques dans l'organisation de l'activité économique.

Certains leaders ont même poussé la logique plus loin en créant des coopératives dont le mandat est d'appuyer la naissance et la croissance d'autres coopératives. Deux exemples permettront d'illustrer cette approche. Le premier est la Coopérative de développement régional-Acadie. Créée en 2004, cette coopérative s'est donnée comme mission de «promouvoir et soutenir l'entrepreneuriat collectif sous forme coopérative». Depuis sa fondation, elle a sans contredit eu un impact significatif sur la création de nouvelles coopératives en Acadie. On peut visiter son site web (www.cdacadie.ca).

Le deuxième se situe du côté des fonds d'investissement communautaire. Deux coopératives ont récemment été créées pour soutenir financièrement le développement coopératif en offrant un appui financier sous la forme de garantie de prêts ou d'achat de capital social. Il s'agit du Fonds intercoopératif de développement-Acadie (FIDA) et de la Coopérative d'investissement du Nord-Ouest (Covestmo). Certaines caisses populaires ont aussi mis en place des fonds similaires. Ces initiatives sont trop récentes pour en mesurer l'impact. Leur succès dépendra de leur capacité à assurer leur financement et de la qualité des projets qu'elles appuieront.

La coopération pourra jouer un rôle accru dans le développement des communautés acadiennes si elle réussit à continuer ses

efforts de diversification dans de nouveaux domaines. Ce processus se fait souvent par imitation. On apprend qu'un groupe de personnes ailleurs au pays ou dans le monde ont innové en appliquant la formule coopérative dans la mise en marché d'un nouveau produit ou dans la production d'un service. En Acadie, les expériences québécoises servent souvent de source d'inspiration.

Mais l'innovation doit aussi porter sur les façons de faire du modèle coopératif. De ce côté, deux expériences italiennes ont, dans les années récentes, tracé la voie à quelques innovations intéressantes. La coopérative à partenaires multiples représente une première contribution originale. Traditionnellement, la coopérative regroupait un seul type de membres: des pêcheurs, des travailleurs, des ménages, etc. Cette version du modèle coopératif excluait les groupes sociaux qui avaient besoin d'appui (en expertise, en financement, etc.) pour organiser une entreprise coopérative. En permettant la création de coopératives regroupant plusieurs types de membres, les Italiens ont ouvert la coopération à des groupes qui en étaient autrefois exclus.

La deuxième innovation italienne se situe dans les pratiques de gestion. Pour avoir accès à des services de gestion spécialisés (développement de produits, mise en marché, publicité, affaires juridiques, etc.), les coopératives ont appris à coopérer entre elles et à créer des fédérations de coopératives. Traditionnellement, les coopératives se regroupaient en fédérations sectorielles. La création de ce type de fédérations nécessite cependant la présence

d'un nombre élevé de coopératives d'un même secteur. En Acadie, seulement deux secteurs se sont organisés en fédération: les caisses populaires et les coopératives de consommation. Ce modèle a donc une portée limitée. Les Italiens ont compris cette faiblesse et proposé un modèle différent: le consortium coopératif. Au lieu de regrouper les coopératives autonomes en fédérations sectorielles, ils les regroupent en consortiums multisectoriels. Ces consortiums offrent des services de gestion spécialisés à des coopératives de plusieurs secteurs. Cela leur permet d'avoir accès à des gestionnaires qui connaissent bien le modèle coopératif à un prix raisonnable.

L'innovation est donc au cœur du renouvellement du secteur coopératif en Acadie. Dans ce processus, il ne faut pas hésiter à regarder ce que les autres mouvements coopératifs font dans la mise en place de nouvelles expériences coopératives. L'application du principe de l'intercoopération, c'est-à-dire de la coopération entre les coopératives, fait en sorte que les coopératives n'hésitent pas à partager leur savoir-faire avec d'autres coopératives. Cette réalité est un atout important pour le développement coopératif en Acadie.

Ce texte est la huitième d'une série de chroniques mensuelles publiées durant l'Année internationale des coopératives. La prochaine chronique portera sur l'organisation coopérative afin de mieux en saisir les différences.

■ André Leclerc
Chaire des caisses populaires acadiennes en gestion des coopératives
Faculté d'administration
Université de Moncton ■